



Arrêté portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle C (Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Technicien-ne électronicien-ne, session 2018, dans l'académie de MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Montpellier ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2018 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2018 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle C (Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Technicien-ne électronicien-ne, au titre de l'année 2018, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame GALL-BORRUT Pascale, Professeure des universités, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur DESPAUX Gilles, Professeur des universités, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur BRETON Gérard, Ingénieur d'études de recherche et de formation, expert, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Madame BRETON Sylvie, Maîtresse de conférences, experte, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Monsieur RAOULT Jérémie, Maître de conférences, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame PLAGELLAT Annick, Maîtresse de conférences, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 7 mai 2018

Philippe AUGÉ